

Annexe 4 : la station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples

Collecter et traiter toutes les eaux usées avant leur rejet au milieu naturel permet de maintenir la qualité des milieux aquatiques et de protéger des pollutions les ressources en eau. La qualité de l'assainissement des communes littorales est essentielle pour la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux de baignade. Pour que ce soit efficace, un minimum de conditions s'impose :

- *toutes les eaux usées générées par l'activité humaine doivent être acheminées jusqu'à la station d'épuration sans perte vers le milieu naturel,*
- *la capacité de la station d'épuration doit être adaptée à la quantité de pollution générée dans l'agglomération et faire face aux pointes estivales ; la qualité du traitement est adaptée à la sensibilité du milieu naturel et la préservation des usages en val (baignade et conchyliculture) ,*
- *les boues urbaines issues de l'épuration des eaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur pour être valorisées en agriculture.*

➤ **Contexte :**

L'ancienne station d'épuration du SIVOM de la Région d'Etaples traitait les effluents des communes de Cucq, Merlimont et Le Touquet. En rive droite de la Canche, la commune d'Etaples disposait également d'une station. Ces deux stations n'étaient pas conçues pour traiter ni l'azote, ni le phosphore et l'efficacité du traitement de désinfection était parfois altérée par le dépassement des capacités épuratoires.

Les rejets de ces deux stations d'épuration s'effectuant dans la Canche influaient sur la qualité des eaux de baignade

➤ **La nouvelle station d'épuration :**

Il s'agit d'un ouvrage de traitement permettant de traiter une pollution domestique de 56.000 habitants conçue pour répondre à l'ensemble des exigences vis-à-vis de la protection du milieu récepteur (en période estivale, la station est capable de traiter 75.000 équivalent habitants sur 4 jours consécutifs)

Elle traite l'azote, le phosphore et assure un traitement bactériologique des eaux épurées par ultra violet.

Pour limiter les sources d'odeur, les ouvrages de prétraitement des eaux usées se situent à l'intérieur d'un bâtiment technique désodorisé.

La station d'épuration est équipée pour la réception et le traitement des boues de curage des réseaux d'assainissement et des matières de vidanges des fosses septiques.

Ces nouveaux ouvrages sont en fonctionnement depuis avril 2009

Communes raccordées : Le Touquet, Cucq, Merlimont, Etaples

➤ **Eléments financiers**

Pour la station d'épuration

Montant de travaux finançable : 9 440 000 €HT

Participation financière de l'agence de l'eau : 6 423 000 €

- Avance de 40% : 3 776 000 €
- Subvention 25% : 2 360 000 €
- Solidarité urbain /rural 20% : 287 000 €

Pour le Transfert des eaux usées d'Étaples vers le Touquet : ouvrage sous la Canche

Montant de travaux finançable : 580 000 €HT

Participation financière de l'agence de l'eau : 290 000 €

- Avance de 35%: 203 000 €

- Subvention 15% : 87 000 €

➤ **Les perspectives**

Ce projet était nécessaire pour le respect des obligations réglementaires du traitement de l'azote et du phosphore mais également pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Cette réalisation majeure doit être le point de départ d'une action collective fédérée dans un cadre plus large comme un contrat de baie permettant de traiter l'ensemble des rejets depuis l'amont de Montreuil jusqu'à la mer.